

Modalité d'inscription à la Formation de Qigong 1^{ère} Année

Si vous optez pour un financement personnel, un contrat de formation est établi.

Demande de contrat :

- demander un contrat de formation par mail à thierry.doctrinal@wanadoo.fr ou fiche contact par le site
- vous recevrez un contrat de formation par mail, ainsi que le programme détaillé et dates, en annexe 2 inclus:
la durée est de 20 jours pour 125 h pour un montant de 1584 € pour l'année
La formation est payable en 1 seule fois ou en 4 fois, octobre, janvier, avril et juillet (voir contrat)

Constitution du dossier : un entretien individuel préalable, par téléphone, est indispensable avant tout envoi de dossier par le stagiaire.

le dossier doit être complet pour être validé :

- une lettre de motivation ou mail (version papier)
- un certificat médical
- une photo d'identité récente
- 2 exemplaires signés du contrat de formation (parapher chaque page y compris les pages en annexes 1 et 2)
- le ou les chèques de règlement : Merci de rédiger le ou les chèques correspondant au coût total de 1584€ à l'ordre de Thierry Doctrinal. Les montants des 4 chèques et le mois d'encaissement sont au contrat (article 8)
- une licence pratiquant sport pour tous remplie et signée, et un chèque à part de 25,40 à l'ordre de Thierry Doctrinal.

Validation du dossier d'inscription dans l'ordre d'arrivée :

- à réception du dossier complet, y compris le versement total de la formation en 1 ou 4 règlements comme stipulé au contrat (article 8).
- votre candidature sera validée par mail au plus vite, puis je vous retournerai votre exemplaire signé de ma main valant validation de votre inscription.
(Vous avez un délai de rétractation stipulé au contrat)

Clôture des inscriptions Dès lors que le nombre de stagiaires est jugé suffisant pour cette première année de formation, les inscriptions seront .
Je serai alors au regret de refuser les inscriptions restantes en attente de validation.

En cas de demande de financement par un organisme, les modalités d'inscriptions sont différentes.

Vous devez au préalable contacter votre organisme seul habilité à prendre la décision de financement et à vous indiquer la marche à suivre.